

Un contrat Enfance et Jeunesse

entre la CAF et la Ville



Trois cents enfants sont concernés par le contrat Enfance et Jeunesse mis en place pour quatre ans entre la CAF et Orchies.

La salle du conseil municipal a servi de cadre à la signature d'un contrat Enfance et Jeunesse

concernant les jeunes de plus de 6 ans, entre la Caisse d'allocations familiales de Douai et la commune.

La ville consacre des sommes importantes pour la mise en place de nombreuses actions diversifiées qui améliorent l'accueil et le confort des familles. En retour, la CAF, partenaire privilégiée, accorde des subventions conséquentes pour favoriser ces actions.

Les contrats Enfance et Jeunesse ont deux objectifs : favoriser le développement et optimiser l'offre d'accueil par un soutien ciblé sur les territoires les moins bien servis. Au regard des besoins repérés, le contrat propose une réponse adaptée aux besoins des familles et de leurs enfants, un encadrement de qualité, une implication des enfants, des jeunes et de leurs parents dans la définition des besoins, la mise en oeuvre et l'évaluation des actions et une politique tarifaire accessible aux enfants des familles les plus modestes.

Ensuite, il s'agit de contribuer à l'épanouissement des enfants et des jeunes et à leur intégration dans la société par des actions favorisant l'apprentissage de la vie sociale et la responsabilisation pour les plus grands.

À la table de signature siégeaient, entre autres, Dominique Bailly, maire, Chantal Dubois, présidente, Françoise Cornet-Guerra, directrice, et Daniel Gruszczynski, conseiller municipal chargé des activités périscolaires, CLSH et centres de vacances, ainsi que Jean-François Boursier, directeur des services jeunesse.

M. Bailly souligna « le réel effort de la CAF et le travail fructueux entrepris même si les crédits sont en diminution ». Chantal Dubois parla plutôt « d'une répartition différente des sommes », tout en insistant sur l'utilisation des fonds propres de la CAF de Douai pour développer de nouvelles actions. « À un moment où l'on parle de départementalisation, il est quand même souhaitable que les CAF continuent à exister localement », précisa la présidente.

En moyenne, trois cents enfants sont concernés par ce contrat d'une durée de quatre ans, concocté avec l'aide de Mme Testart, conseillère technique. À l'issue des quatre ans, un bilan sera réalisé.

Quelques exemples d'actions financées : les séjours de ski, les colonies d'été, l'accueil de loisirs permanent, celui des mercredis et des petites vacances, l'accueil périscolaire...